ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

A l'Unité Territoriale de l'Aisne à Soissons

L'accès à l'Unité territoriale de l'Aisne à Soissons (47, avenue de Paris) est facilement repérable.

Une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est prévue sur le parking de l'unité territoriale de l'Aisne.

L'accès au bâtiment pour les PMR se fait par la rampe se situant à droite de l'entrée principale. Cette rampe facilite l'accès à nos bureaux par une porte de plain pied.

Deux possibilités s'offrent à l'usager qui souhaite se rendre dans nos services :

- Soit l'intéressé nous informe de sa venue lors de sa prise de rendez-vous et la personne référente[1] pourra l'accueillir dès son arrivée, pour l'accompagner dans le service où il est attendu.

- Soit il sonne à la porte d'entrée (grâce à l'interphone sur le mur) où il sera accueilli par la personne référente qui l'accompagnera dans le service concerné.

A la fin de l'entretien, l'agent de la DREAL qui a reçu l'usager fera appel à la personne référente ou le raccompagnera lui-même à la sortie du bâtiment.

1 Personne étant en charge de l'accueil dans nos bureaux